Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 63 (1990)

Heft: 10

Artikel: Fribourg

Autor: Schaller, Jean-Marc

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-129112

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FRIBOURG

1. DE L'ORIGINE À NOS JOURS

L'intérêt de cette introduction (tirée du volume 1 «Inventaire et diagonistic», mars 76, Plan d'aménagement local de la commune de Fribourg) réside dans le fait de mieux comprendre les relations de cause à effet qui existent entre un évènement historique, sa traduction physique et les effets structurants qui en résultent. Ces événements ont dicté d'une manière décisive l'orientation de l'ordre structurel de la ville de Fribourg. Actuellement encore, l'empreinte de cette orientation structurelle agit de façon prépondérante sur le tissu urbain.

Les figures I à XII illustrent chronologiquement les emplacements ayant fait l'objet d'un événement significatif et dont la portée répond aux préoccupations évoquées.

A Voie romaine
B Ville celtique près de Châtillon
C Château du Moyen-Age au Champ des Cibles
1 Gué franchissant la Sarine
2 Fondation de la ville par la formation du quartier du Bourg
3 Château des ducs de Zaehringen
4 Eglise de Notre-Dame
5 1er agrandissement donnant naissance à l'ancien quartier de l'Hôpital
6 Amorce du quartier de l'Auge le long de la rue du Stalden
7 Densification du quartier du Bourg débouchant sur l'ordre contigu
8 Formation progressive du quartier de l'Auge
9 Agrandissement de la ville sur la rive droite de la Sarine
10a Couvent des Augustins
10b Couvent des Cordeliers
10c Monastère de la Maigrauge
11 Pont de Berne
12 Commanderie de Saint-Jean
13 Colliné du Belzé

I. AVANT LA FONDATION

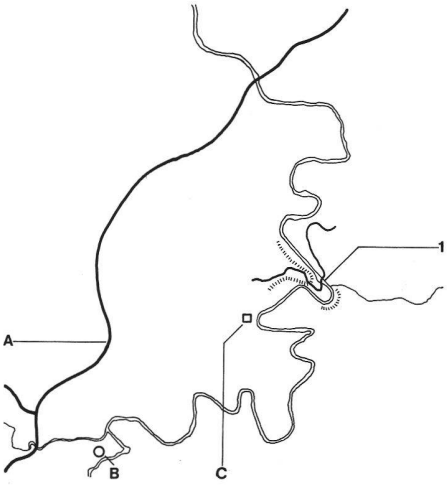

II. FONDATION DE LA VILLE

1157

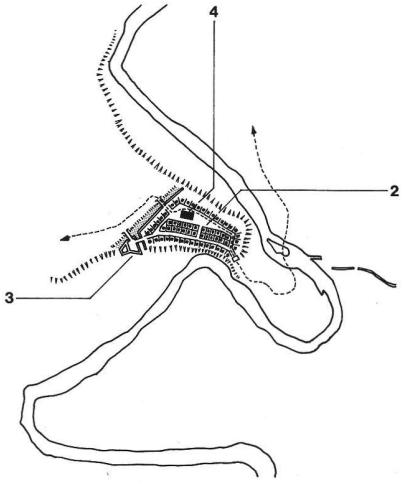

III. 1er AGRANDISSEMENT DE LA VILLE

1157 - 1218

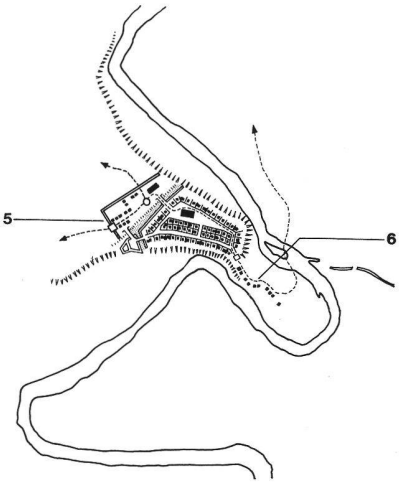

IV. AGRANDISSEMENT DE LA VILLE SUR LA RIVE DROITE DE LA SARINE

1218 - 1277

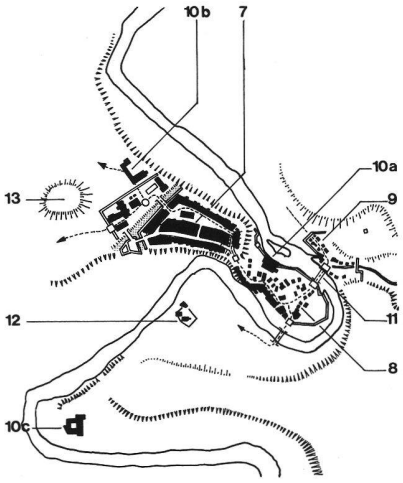

V. 2ème AGRANDISSEMENT DE LA VILLE

1277 - 1340

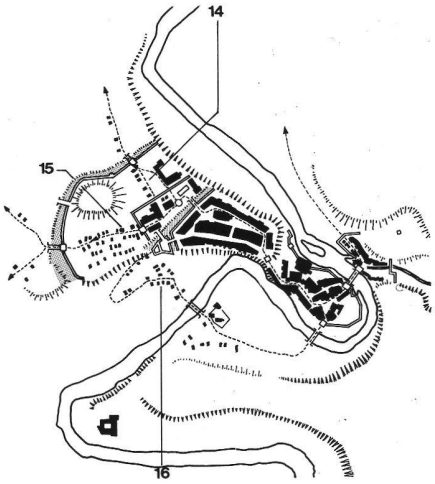

VI. 3ème AGRANDISSEMENT DE LA VILLE

1340 - 1400

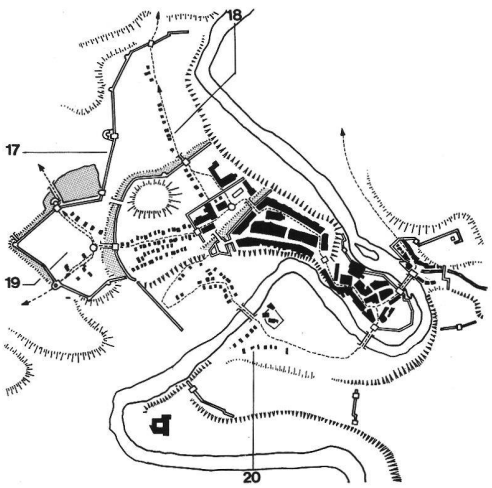

VII. FRIBOURG, CENTRE ADMINISTRATIF D'UN ETAT

1400 - 1555

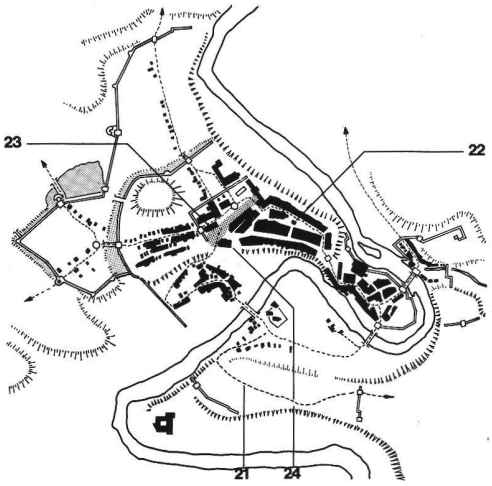

VIII. PERIODE PATRICIENNE

1555 - 1800

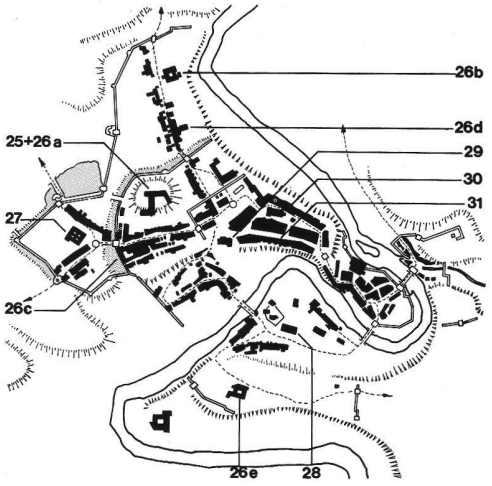

14 Agrandissement le long de la rue de Morat
15 Agrandissement le long de l'axe menant à Romont
16 Naissance du quartier de la Neuveville
17 Quatrième enceinte de la ville
18 Extension du quartier de la rue de Morat
19 Quartier des Places
20 Quartier de la Planche
21 Chemin de Lorette
22 Premier Hôtel de Ville
23 Comblement du fossé de la première enceinte
24 Nouvel Hôtel de Ville
25 Collège de Saint-Michel
26a Communauté des Jésuites
26b Couvent des Capucins
26c Couvent des Ursulines
26d Monastère de la Visitation
26e Monastère de Montorge
27 Hôpital de Notre-Dame, futur Hôpital des Bourgeois
28 Halle aux grains
29 Maison de Ville
30 Chancellerie de l'Etat
31 Reconstruction de la Grand'Rue après incendie

32 *Grand-Pont suspendu*
33 *Pont du Gottéron*
34 *Démantèlement des remparts et des principales portes*
35 *Ligne ferroviaire Lausanne-Berne*
36 *1e gare ferroviaire*
37 *Barrage de la Maigrauge*
38 *Comblement partiel des ravins des Pilettes et de Pérolles*
39 *Route Neuve*
40 *Premières implantations industrielles près de la Butte de Pérolles*
41 *Brasserie Beauregard*
42 *Comblement du Ravin de la Place du Temple*
43 *Fondation de l'Université dans l'ancien couvent des Dominicains*
44 *Cimetière de Saint-Léonard*
45a *Quartier de Pérolles*
45b *Quartier d'Alt*
46 *Quartier de Gambach*
47 *Quartier de la Vignettaz*
48a *Quartier de Beauregard*
48b *Quartier de Miséricorde*
48c *Quartier du Jura*
48d *Quartiers du Stadtberg et de Bellevue au Schönberg*
49 *Route des Alpes*
50 *Reconstruction du pont de Zaehringen*
51 *Pont de Pérolles*
52 *Université de Miséricorde*
53 *Nouvelle gare ferroviaire*
54 *Stade St-Léonard*
55 *Caserne de la Poya*
56a *Quartiers de Beaumont et de la Vignettaz*
56b *Quartiers du Jura et de Torry*
56c *Quartiers du Schönberg*
57 *Transformation structurelle et surtout fonctionnelle du centre de la ville*
58a *Ensemble industriel dans le secteur de la route de la Glâne*
58b *Implantations industrielles à la Pisciculture*
59 *Immeuble de la Direction des Finances*
60 *Ensemble administratif de la Chassotte*
61 *Autoroute N12*
62 *Jardin de Pérolles aménagé après comblement du ravin de Pérolles*
63 *Comblement du ravin de Sainte-Agnès*
64 *Centre sportif du Guintzet*

IX. ERE DES LIAISONS ROUTIERES ET FERROVIAIRES

1800 - 1860

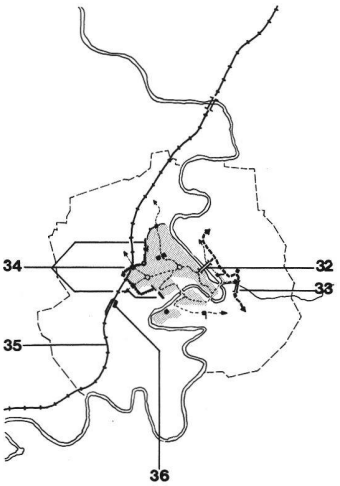

X. ERE INDUSTRIELLE

1860 - 1900

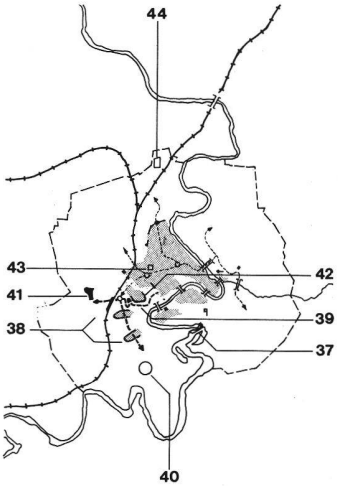

XI. LENTE CONSOLIDATION DE LA FONCTION URBAINE

1900 - 1950

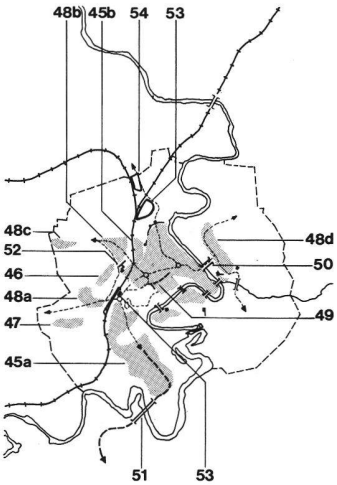

XII. FRIBOURG, POLE PRINCIPAL

dès 1950

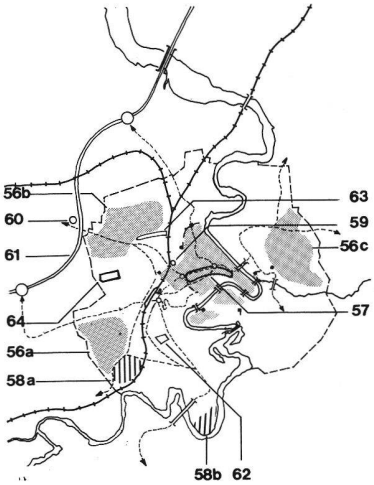

2. LA CAPITALE ET SA COURONNE PÉRI-URBAINE
Portrait en trois volets et une question

L'agglomération fribourgeoise, plus communément appelée le ***Grand-Fribourg****, est formée des communes de Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne et Marly. Une deuxième couronne péri-urbaine s'est déjà constituée autour de ce premier noyau. Nous nous limiterons ici à montrer l'évolution du Grand-Fribourg.*

L'évolution démographique

Du point de vue de l'évolution démographique, on peut distinguer deux périodes : 1950-1970 et 1970-1989.

Pour la période 1950-1970, l'agglomération croît fortement et passe de 32'797 à 51'287 habitants, soit + 56,4%. Quant aux communes prises séparément, chacune voit sa population augmenter, mais ce sont Villars-s/Glâne et Marly qui enregistrent la croissance la plus forte, soit respectivement + 250% et + 224%.

Pour la période 1970-1989, la population de l'agglomération enregistre une très faible hausse (+ 330 habitants); on observe même une baisse sur la décennie 1970-1980, baisse qui profitera d'ailleurs aux communes de la deuxième couronne péri-urbaine, selon le principe des vases communiquants. Au niveau des communes, il y a lieu de relever que Fribourg perd de sa substance, presque 6000 habitants, tandis que les autres communes de l'agglomération continuent à croître, mais dans une moindre mesure que pour la période précédente, exception faite de Givisiez.

Poids démographique des communes par rapport à l'ensemble de l'agglomération

Population	1950		1989	
Fribourg	29'005	88,4%	33'962	65,8%
Givisiez	480	1,5%	1657	3,2%
Granges-Paccot	488	1,5%	1692	3,3%
Villars-s/Glâne	1490	4,5%	7986	15,5%
Marly	1334	4,1%	6320	12,2%
TOTAL	32'797	100,0%	51'617	100,0%

L'évolution des places de travail

Du point de vue des places de travail (PT), si l'on considère la période 1955-1985, l'agglomération enregistre une forte hausse (+ 20'552 PT). Cette croissance doit être différenciée selon les périodes. On retiendra **la période 1955-1965** qui marque le démarrage économique du canton de Fribourg (+ 8123 PT pour l'agglomération). La crise économique de 1972-74 se fait également sentir à Fribourg, **la période 1965-1975** accuse une croissance relativement faible; les quelques 1890 emplois supplémentaires se concentrent dans les communes périphériques, alors que la ville de Fribourg stagne. **La période 1975-1985** illustre la nouvelle lancée économique (+ 10'539 PT).

Outre l'augmentation des PT, on observe des changements au niveau de la répartition sectorielle des emplois. Ainsi, jusqu'en 1965, Fribourg-ville est une commune mixte avec moitié des emplois dans le secteur secondaire et moitié dans le secteur tertiaire. Dès 1970, le mouvement de tertiarisation de Fribourg s'amplifie, parallèlement d'ailleurs à sa perte de population. Givisiez et Granges-Paccot suivent le même mouvement, tandis que Villars-s/Glâne et Marly restent des communes avec une dominante industrielle.

Poids économique des communes par rapport à l'ensemble de l'agglomération

Places de travail	1955		1985	
Fribourg	12'253	91,8%	26'912	79,4%
Givisiez	147	1,1%	1459	4,3%
Granges-Paccot	99	0,7%	618	1,8%
Villars-s/Glâne	306	2,3%	2845	8,4%
Marly	550	4,1%	2073	6,1%
TOTAL	13'355	100,0%	33'907	100,0%

Ce bref survol de l'évolution démographique et économique montre que les tendances constatées au niveau de l'agglomération fribourgeoise sont les mêmes que celles observées au niveau national, avec toutefois un léger décalage dans le temps.

L'extension de l'agglomération fribourgeoise

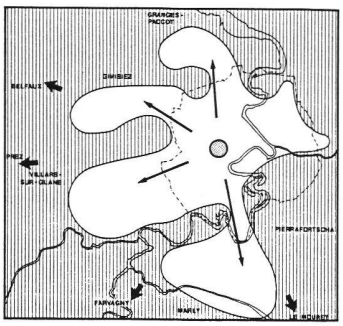

L'évolution spatiale

Dès les années soixante, Fribourg s'étend au nord et à l'ouest au-delà de ses limites administratives (voir schéma). A l'heure actuelle, il n'existe plus de distinction physique entre la ville de Fribourg et les autres communes de l'agglomération, à l'exception peut-être de Marly séparé de la ville par la Sarine. On constate un décalage entre l'évolution démographique et l'évolution du territoire urbanisé et urbanisable. Les zones à bâtir croissent toujours plus vite que la population. Preuve en est les réserves de capacité des plans de zones des communes du Grand-Fribourg. Ces réserves représentent une capacité supplémentaire de 30'300 habitants pour une population actuelle d'environ 51'000 habitants. L'étendue des zones à bâtir légalisées (voir schéma ci-dessous) montre que l'extension vers l'ouest se poursuit au-delà des communes formant l'agglomération.

Et l'aménagement du territoire?

Toutes ces constatations posent le problème du rôle de l'aménagement du territoire. En effet, entre la volonté exprimée dans les plans d'aménagement et la réalité, le fossé ne cesse de se creuser. L'agglomération et les communes périurbaines deviennent un continuum bâti et à bâtir sans aucune structure cohérente.
Entre les plans d'aménagement local qui établissent un zonage, le plan directeur régional qui propose un schéma d'organisation urbaine (déjà dépassé par les faits) et le plan directeur cantonal qui prend acte de l'état existant, n'y-a-t-il pas place pour un concept d'ensemble visant à structurer l'agglomération et à résoudre les problèmes relatifs aux équipements, aux transports et à la gestion des zones à bâtir ? **Il n'est peut-être pas trop tard pour penser (panser?) cette agglomération en termes de ville ou plutôt de région urbaine et non plus seulement comme une juxtaposition d'entités autonomes sans lien entre elles.**

A l'ouest, rien de nouveau, l'agglomération continue son expansion.
Les surfaces pleines représentent les zones à bâtir légalisées, selon les plans d'affectation des zones en vigueur; les lignes pointillées indiquent les limites de la commune de Fribourg et celles de l'agglomération.

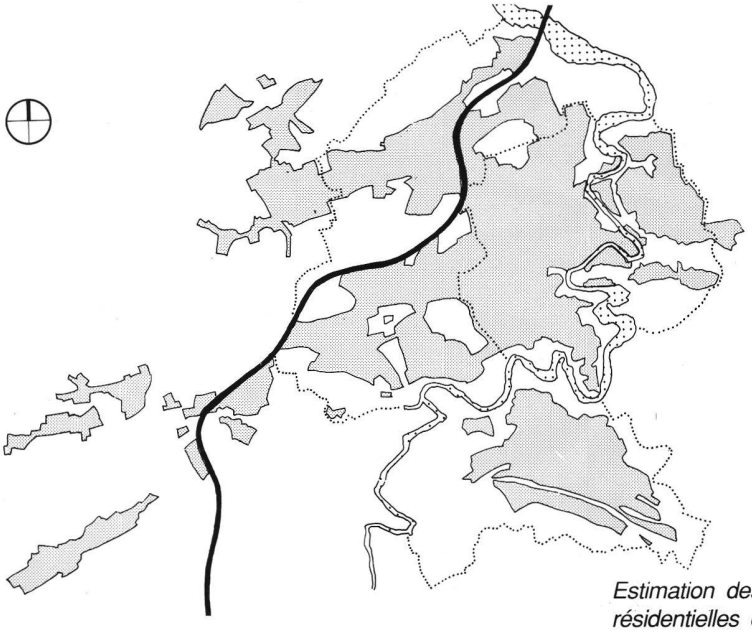

Estimation des réserves de capacité résidentielles des plans de zones :
Fribourg : 10'900 habitants
Givisiez : 1200 habitants
Granges-Paccot : 2800 habitants
Villars- s/Glâne : 6400 habitants
Marly : 9000 habitants

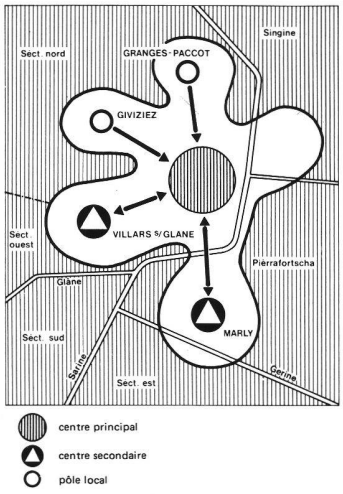

Schéma d'organisation proposé par le plan directeur régional de la Sarine (ACSAR)
Que reste-t-il aujourd'hui de ce concept pour l'agglomération?

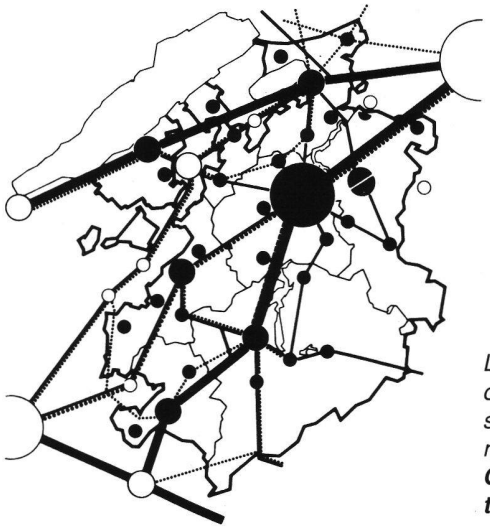

La structure urbaine selon le plan directeur cantonal Fr 87 (le grand cercle noir représente le centre cantonal formé des communes du Grand-Fribourg)
Constat d'un état de fait ou vision prospective?

3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

La ville de Fribourg : un lieu où le groupement des services offerts à ses habitants ou à ses usagers contribue à animer la vie urbaine dans son centre. Il s'agit :

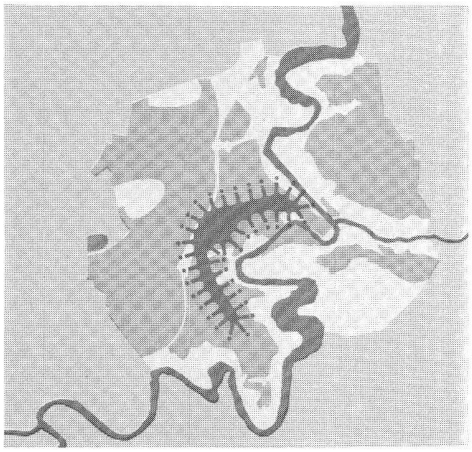

... de l'arc à fonctions centrales. Constituant le centre urbain, c'est dans cette partie de la ville que doivent être implantés les éléments animateurs de la vie locale et régionale.

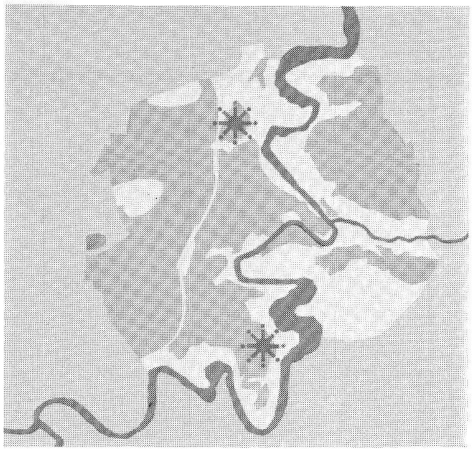

... des deux pôles urbains. Leur rôle consiste à seconder l'arc à fonctions centrales dans l'accomplissement de ses tâches locales et régionales.

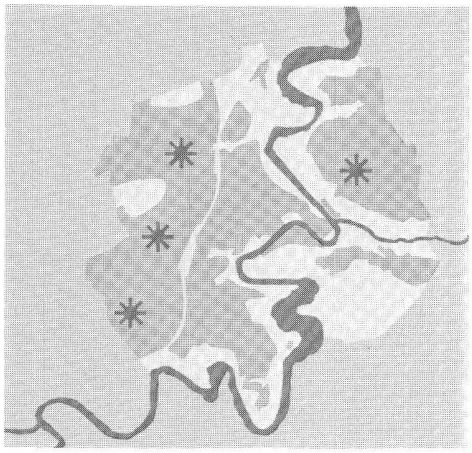

... des quatre centres de quartier. Constituant des centres d'appoint, ils sont appelés à décharger l'arc à fonctions centrales de certaines tâches locales.

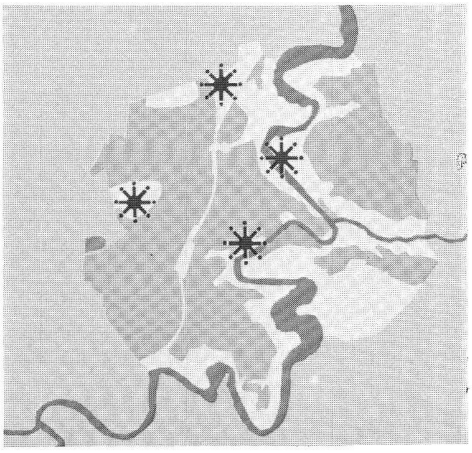

... des quatre pôles de verdure plus particulièrement destinés à accueillir :
— les grands équipements sportifs, à ciel ouvert en général.

3.1 UN PLAN D'AMÉNAGEMENT POUR LA CAPITALE

La ville de Fribourg n'était pas très pressée, à l'époque, de satisfaire à l'obligation faite par la loi de 1962 à toutes les communes de plus de 1000 habitants d'établir un plan d'aménagement. «A quoi peut servir un plan d'aménagement à une ville dont le territoire est déjà largement construit?» Elle s'y est mise en 1975 seulement. Et en 1990 — donc après quinze ans d'études —, le dossier est prêt pour être approuvé. Il constitue un cas assez unique, où une ville a procédé à une étude complète et simultanée de tous les aspects qui relèvent de l'aménagement du territoire et, en plus, coordonné avec l'étude du plan directeur régional.

Difficile de résumer quinze ans d'études. La rédaction a posé quelques questions à M. Claude Groehbiel, urbaniste FUS et chargé d'étude avec Jean-Daniel Urech, urbaniste FUS.

Réd. : En quoi le PAL de Fribourg se distingue-t-il de plans d'autres communes?

C.G. : Les différences découlent de la spécificité de la ville en général et, en particulier, du fait que le territoire de la commune est presque entièrement urbanisé. C'est une des raisons pour lesquelles le plan d'affectation des zones de Fribourg n'est que difficilement comparable, par sa problématique, son contenu et ses méthodes au plan d'autres communes. Ces problèmes sont principalement liés au phénomène de mutation de la ville, sous forme d'une lente évolution de son tissu. Ils se traduisent essentiellement en termes d'équilibre fonctionnel, d'équilibre physique (paysage urbain) et de rythme de transformation équilibré.

Réd. : Quels sont les éléments les plus caractéristiques du PAL de la Ville de Fribourg?

C.G. : L'élément principal est certainement contenu dans le terme de structuration/restructuration. On a constaté au début de l'étude qu'il y avait un déséquilibre fonctionnel. Les activités de service étaient concentrées au centre-ville; la périphérie était plutôt monofonctionnelle — habitation. Le plan propose de décharger le centre-ville des fonctions qui n'ont pas besoin d'un emplacement central en ville et de créer des pôles extérieurs qui vitalisent et structurent les grands bassins démographiques. Au centre-ville on veut maintenir la mixité habitations/services. Dans certaines parties de ville, cette conjugaison doit se faire dans le respect du patrimoine architectural hérité du passé et mis au service des besoins actuels. Il s'agit aussi de préserver le patrimoine naturel qui structure à son tour la ville. La cohésion urbaine est aussi favorisée par un équilibre entre les modes de déplacement.

Le nouvel équilibre recherché entre les lieux d'habitation et les lieux d'activités entraîne certaines variations du nombre d'habitants (H) et du nombre de postes de travail (PT).

Par rapport aux données de 1982, ces variations signifient pour les différentes entités de la ville :

	H	PT
une augmentation relativement moyenne à forte	+	+
une augmentation relativement faible à moyenne	+	+
une stabilité relative	=	=
une diminution relativement faible à moyenne		-

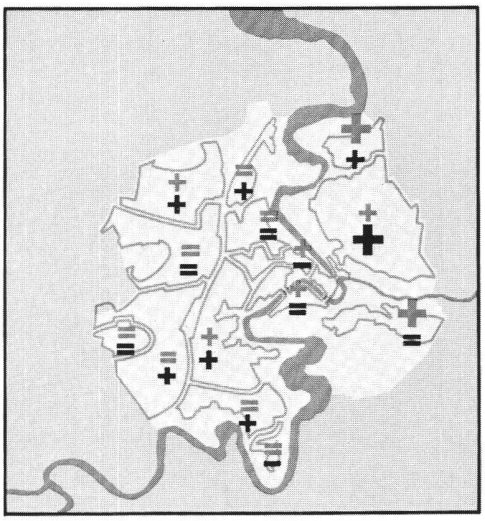

Eviter la pénétration du trafic de transit dans l'arc à fonctions centrales en créant des ruptures dans la continuité du réseau.

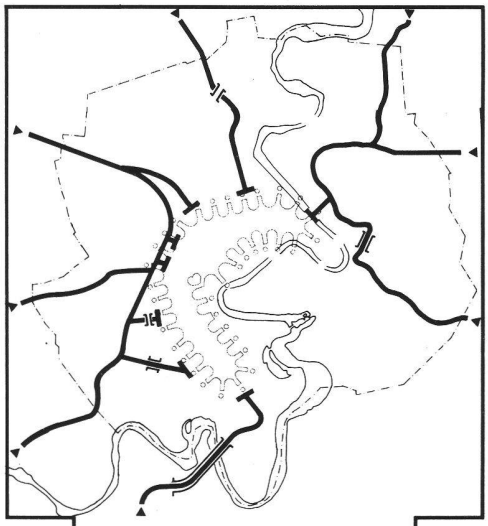

Reporter le trafic de transit sur un axe qui contourne l'arc à fonctions centrales et dont le fonctionnement nécessite :

un nouveau franchissement routier de la Sarine entre la route de Berne et la rue de Morat;

une nouvelle liaison routière entre l'avenue du Général-Guisan et l'avenue Louis-Weck-Reynold...

... et créer un chapelet de parcs de stationnement dits de persuasion destinés à contenir le trafic à destination de l'arc à fonctions centrales.

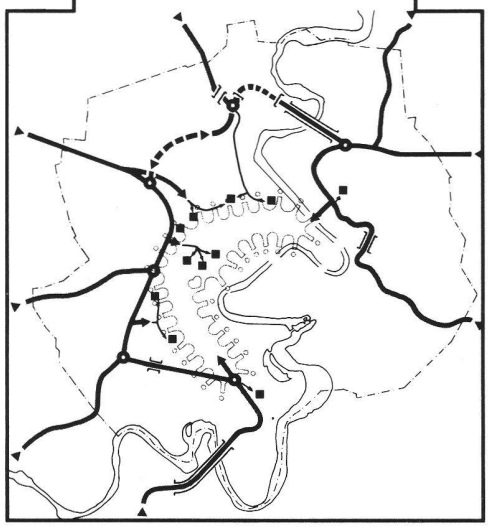

Réd. : Donc, c'est le thème de la structuration du milieu bâti qui préside le PAL — et démontre, au demeurant, que le plan d'affectation et sa réglementation ne sont pas un but en soi, mais se mettent au service d'objectifs clairement définis et d'une volonté d'aménagement formalisés par le dossier directeur?

C.G. : En effet, le PAL essaie de traduire cette volonté de structuration par des mesures générales d'aménagement. Celles-ci doivent par contre se concrétiser par des études plus approfondies que le plan d'affectation ne peut le faire. Tels les plans d'aménagement de détail pour ce qui concerne les quartiers plus périphériques. Ou, au niveau du centre-ville, les deux zones où il y a une réglementation de référence au lieu d'une réglementation normative.

Réd. : C.-à-d.?

C.G. : C.-à-d. les autorités décisionnelles doivent examiner de cas en cas quelles interventions sont possibles dans le respect des objectifs du plan. En somme, la restructuration par des fonctions urbaines des points stratégiques de la ville et des noyaux vitaux extérieurs au centre doit être étudiée d'une façon plus précise que la réglementation ne saurait le faire. Il y a donc des règles générales applicables au niveau des fonctions, mais leur répartition physique — et leur formalisation — est dévolue à l'étude particulière. Ceci s'applique aux lieux que l'on a décelé comme étant des points sensibles en raison de leur situation, du site ou du rôle fonctionnel qu'ils doivent assumer. Ce sont les points stratégiques, en somme, de la structuration.

Réd. : Le centre de quartier du Schönberg, actuellement en réalisation, est-il une émanation directe du PAL? Une application tangible de l'objectif de structuration d'un quartier périphérique en l'occurence?

C.G. : Oui. On peut se référer aux différents documents qui matérialisent cette intention. Le hasard a voulu que là où le centre se réalise il y ait une partie non-bâtie et disponible, bien placée au niveau de la centralité du quartier. Cela a facilité la concrétisation du plan.

Réd. : La capitale du canton, c'est la ville et ses communes voisines qui, elles, se sont urbanisées à partir de la ville. C'est un tout indissociable bien que différencié dans ses parties. Comment le plan de la Ville de Fribourg a-t-il pu prendre en compte cette réalité?

C.G. : Au dossier directeur de Fribourg correspond le dossier final du plan directeur régional (ACSAR). C'est en étroit contact entre les organes d'études régional et communal qu'a eu lieu l'élaboration desdits dossiers. Tout en n'étant pas de même niveau d'aménagement, dossier

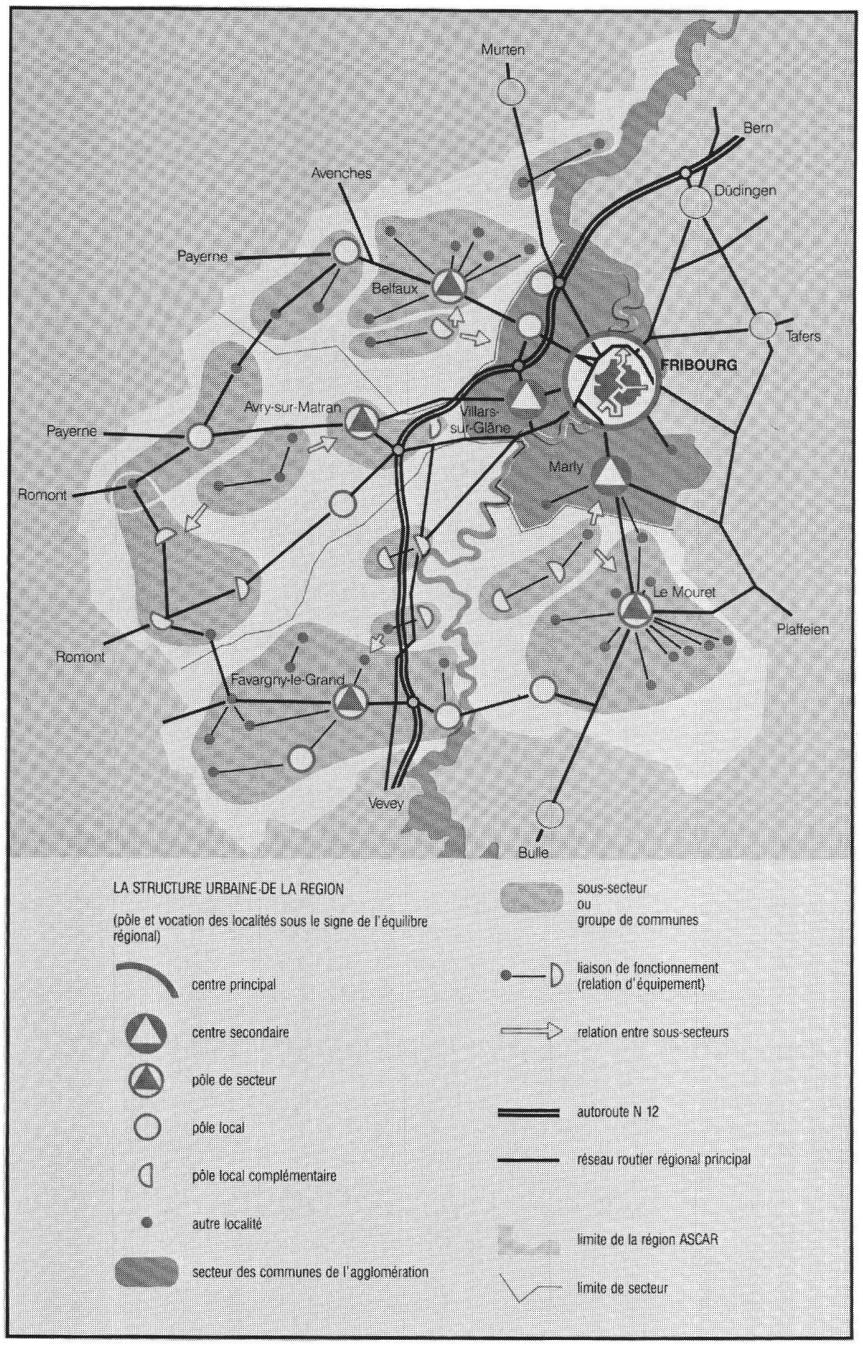

régional et dossier directeur communal sont de même nature et de portée équivalente. Tous deux sont coordonnés au niveau des grandes options et de la concrétisation des idées directrices.

Résultant d'un acte facultatif au départ, le dossier directeur de Fribourg existait déjà au moment où ce type de document était rendu légalement obligatoire. Il a pris de ce fait une signification déterminante au moment où a démarré l'étude du plan directeur cantonal.

Réd. : Plan directeur cantonal qui vient d'être approuvé par le Conseil fédéral, tandis que le PAL de la Ville de Fribourg entre dans sa phase d'approbation.

Le plan d'aménagement (PAL) de la ville de Fribourg : une étude en quatre volets que sont :

• **l'inventaire et le diagnostic** — c'est l'approche de la problématique. En regard de leur nature, les données de l'inventaire et du diagnostic s'expriment en termes analytiques. Ceux-ci portent sur les différents domaines de l'aménagement du territoire.

• **le concept d'aménagement** — c'est la définition de la politique d'aménagement. Le concept formule les objectifs et les principes matériels qui régissent l'aménagement. A caractère global, ceux-ci sont énoncés en termes thématiques.

• **le dossier directeur** — qui constitue avec le dossier de légalisation les deux volets appelés à concrétiser le concept d'aménagement. Il est composé principalement des cinq plans directeurs suivants :

◊ plan directeur de synthèse
◊ plan directeur de l'utilisation du sol
◊ plan directeur des transports
◊ plan directeur du site
◊ plan directeur des équipements collectifs

• **le dossier de légalisation** — qui concrétise sous une forme contraignante pour chacun (plan d'affectation des zones et règlement) les deux volets précédents.

3.2 LES PROJETS MAJEURS EN VILLE DE FRIBOURG

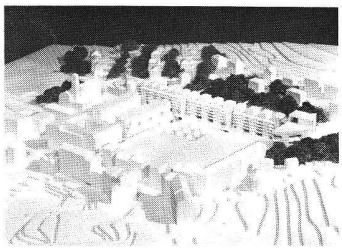

La ville est-elle construite?

A cette question, Fribourg vous montre, malgré son territoire restreint, qu'elle se construit toujours et selon un schéma bien défini. L'aménagement et le réaménagement urbain se basent sur un concept récent mettant en vigueur une politique cohérente d'urbanisation. Les projets majeurs qui se détachent d'un développement normal montrent des centres de quartiers devant décharger, de certaines fonctions, le centre-ville. Des équipements collectifs pour l'enseignement confirment aussi l'image d'une ville d'étude. Des équipements culturels sont aussi projetés, notamment une salle de concert de 1000 places et un théâtre. La restructuration de quartiers se fait en mettant un accent particulier sur une exigence imposant l'habitat en forte proportion. D'autres équipements ont pour but de favoriser l'usage des transports en commun et les piétons. Ci-après, on trouvera la description de quelques projets qui s'ajoutent aux réalisations en cours et une série d'autres projets tout aussi importants mais ayant une influence moins structurante dans l'urbanisation de la ville.

Les centres de quartiers

Il s'agit de pôles devant jouer le rôle de centre d'appoint d'un quartier où sont prévus des équipements collectifs publics et privés à l'usage des habitants. Ils ont pour tâche de décharger le centre-ville de services, créant ainsi dans le quartier une certaine autonomie. Certains sont en activité. Celui du Schönberg entre en activité prochainement (architectes D. Rosset et J. Ayer). D'autres sont en projet dans le quartier de Beauregard (architecte S. Charrière) et du Jura.

Le Plateau de Pérolles

Cet ancien espace industriel va permettre la création d'un nouveau pôle destiné à des équipements collectifs. Un concours d'architecture, à deux degrés, organisé en commun par l'Etat et la Ville de Fribourg, a permis une planification d'ensemble.
Le projet regroupe la nouvelle Ecole d'ingénieurs avec comme maître d'œuvre l'Etat, alors que la Ville projette une salle de concert de 1000 places, une salle des fêtes et une halle d'exposition. Les vainqueurs du concours d'architecture, MM. Herren & Damschen de Berne, développent le projet primé.

Une restructuration au Centre-ville/avenue de la Gare

Un grand projet de restructuration de l'avenue de la Gare-Sud va améliorer l'image de cette avenue où des bâtiments vétustes attendent une démolition promise depuis de nombreuses années.
Ce centre, regroupant commerces, bureaux et habitations, attend un départ prochain. L'exigence de prévoir l'habitation démontre cette volonté de l'autorité de promouvoir et exiger la création de logements même au centre de la ville (architectes Burkardt, Charrière, Baudère).

Centre de quartier, Schönberg, Fribourg

Une réalisation de la Ville de Fribourg et du secteur privé

2000 m² surfaces commerciales
1000 m² surfaces administratives
38 appartements subventionnés
centre de loisir, crèche, école enfantine

Atelier d'architecture D. Rosset + J. Ayer SA

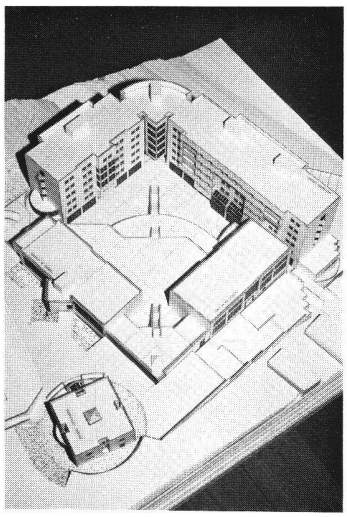

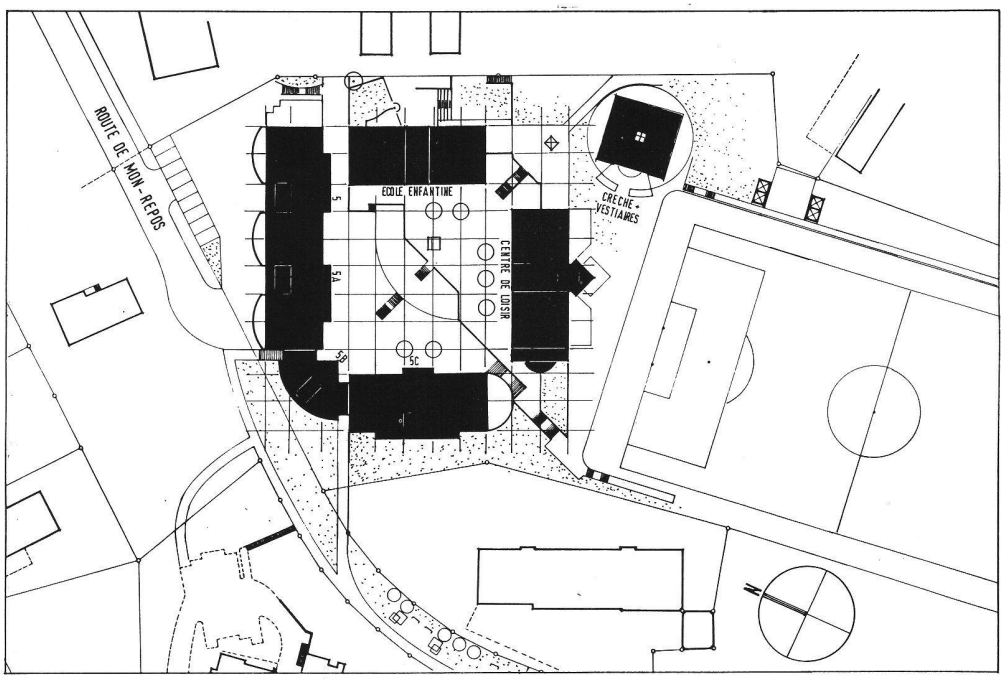

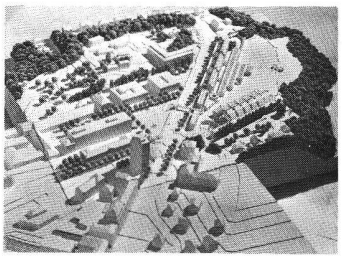

Une gare routière

Dans le souci d'améliorer le confort des usagers des transports publics et de favoriser leur utilisation, un projet de gare routière est prêt. Cette gare souterraine, servant aussi de garage des véhicules, est contiguë à la gare ferroviaire.
Cette conception va permettre de rapprocher les différents modes de transports et libérer un espace public utilisé à ce jour comme gare routière de plein air (architectes Linder et Lateltin).

Une école d'infirmières

L'architecte J.-L. Grobéty a conçu, sur mandat de l'Etat de Fribourg, un projet intéressant d'une nouvelle école d'infirmières. Utilisant l'ancienne école encore en activité, il crée un contraste en conservant du côté rue le caractère lourd et urbain de l'immeuble en place et en venant accoler, du côté jardin, une construction légère aux lignes horizontales.

Un théâtre

Sur mandat de la Ville, les architectes F. Fueg, P. Zoelly et M. Waeber ont conçu un intéressant projet de théâtre dans les quartiers anciens de la ville. Utilisant un ancien bâtiment qui servait aux activités artisanales, ils ont proposé un théâtre de plus de 500 places. Cependant, un autre projet à la périphérie de la ville a provoqué la suspension des études.

Les espaces piétons

Un concept d'ensemble prévoit la création d'un axe piétonnier partant de la gare ferroviaire et allant jusqu'au bord de la Sarine dans le quartier de l'Auge. La première étape de cette planification va permettre un aménagement des rues de Lausanne et de Romont, un réaménagement du square des Places (architecte M. Waeber).

Et encore

Bien évidemment, nombre de projets ne sont pas cités; il s'agit de projets d'extension de l'Université, de restructuration de quartiers bâtis, de construction de logements.

Un concours d'architecture est en cours pour l'aménagement de la zone sportive de Saint-Léonard. La Ville propose un autre concours d'architecture dans les jardins de Pérolles où les accents doivent être mis sur ce grand espace public, mais aussi sur la création de logements.

La ville se construit toujours, mais son potentiel de densification est encore important à l'intérieur de son territoire; il s'agit de l'utiliser pour remplir un objectif important de l'aménagement du territoire, celui de l'économie du sol.

Jean-Marc Schaller, architecte de Ville

Ecole d'infirmières, Fribourg
Bureau d'architecture
J.-L. Grobéty

Situation/contexte urbain

L'Ecole d'infirmières est située à la périphérie sud du quartier de Pérolles, à un endroit où la nature rencontre la ville. Sa façade nord s'oriente sur la rue, faisant face à la fabrique Chocolats Villars. Sa façade sud, elle, s'ouvre sur les jardins et la forêt surplombant la falaise creusée par la Sarine.

La topographie très contraignante et mouvementée a, ici, imposé une limite naturelle définitive à l'extension de la ville.

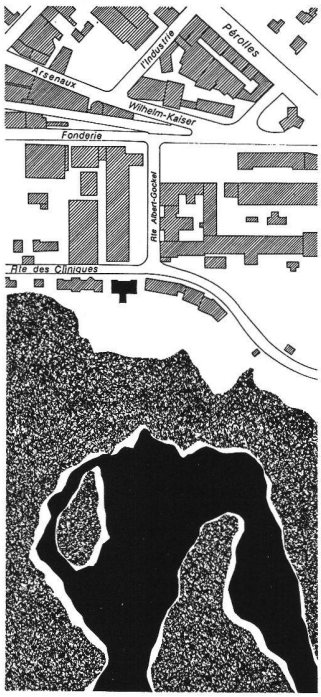

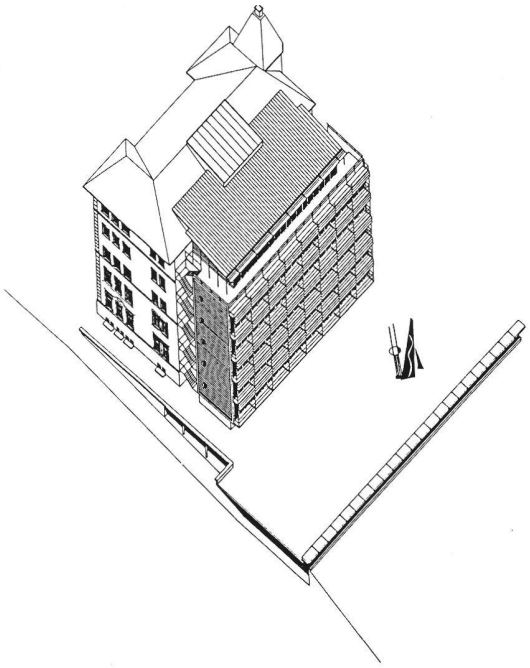

3.3 LES HASARDS DE LA PÉRIURBANISATION

Eclatement et dispersion des banlieues de l'agglomération

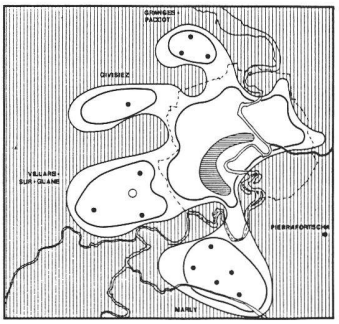

Années 60 : le débordement de la ville sur la rive droite de la Sarine (Schönberg, ensemble locatif, Prof. W. Dunkel)

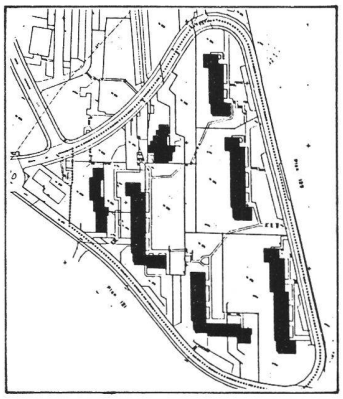

La périurbanisation : le débordement de la ville en périphérie

La ville a commencé ses débordements dans les années soixante. Le long des axes routiers d'abord, en occupant ensuite la périphérie des communes périphériques. C'est le Schönberg d'abord, Villars-sur-Glâne ensuite, les deux territoires immédiatement en contact avec la ville, qui s'urbanisent. Les communes limitrophes ne disposaient pas de l'instrument du plan d'aménagement. Aussi, ce sont les hasards du marché immobilier qui dictèrent les premières implantations périurbaines. Celles-ci avaient au moins l'avantage d'une certaine taille et d'être régies par des plans de quartier. L'aménagement du territoire n'intervient qu'à partir de 1970 dans l'optique de plans d'extension avec quasiment comme seul objectif de délimiter les zones à bâtir.

Les plans d'aménagement des années 70 : consécration a posteriori de décisions prises en dehors d'une réflexion d'aménagement du territoire

Les plans d'aménagement qui interviennent dès les années 70, surtout dans les communes périphériques, règlent l'utilisation du sol. L'enjeu était surtout de limiter la dissémination des constructions et des quartiers, de séparer clairement la zone à bâtir de la zone à non-bâtir. La composante urbanistique était quasiment absente des plans d'affectation, mais pouvait se faire valoir par l'intermédiaire des plans de quartier. Cet instrument s'est ensuite dégradé, ne devenant finalement qu'un moyen pour obtenir une densité plus élevée (par le biais du bonus), avec comme effet secondaire la disparition du bonus dans la loi de 1983.

Le développement de la maison individuelle — la villa — allait porter un coup décisif à la périphérie : occupant les lieux privilégiés, son effet déstructurant était évident. Ce mouvement accentuait le déséquilibre fonctionnel de la ville de Fribourg et de la région : tertiarisation du centre, monofonctionnalité des quartiers extérieurs et des communes périphériques.

La N12, ses deux raccordements et la création de trois zones industrielles importantes (CIBA-Geigy à Marly, Z.I. de Villars-sur-Glâne, Z.I. du Grand-Fribourg à Givisiez), tous implantés sans véritable «contrôle» par l'aménagement du territoire, fixaient les éléments de ce qui allait être la structure fonctionnelle de Fribourg et son agglomération. Une région urbaine naissait, où seul le centre-ville et peut-être ses faubourgs immédiats avaient encore le caractère formel d'une ville. Le reste, c.-à-d. la grande partie du territoire urbanisé ou à urbaniser, n'était — et n'est encore — ni ville, ni campagne.

Les tâches des plans des années 90 : un défi pour la ville et son agglomération

Il appartient à une seconde génération de plans d'aménagement locaux de constater le déséquilibre fonctionnel, la déstructuration physique de l'espace, l'absence de forme urbaine de cette périphérie et de tenter d'y remédier ou du moins de proposer des moyens adéquats. On redécouvre ce qui a toujours été évident en milieu urbanisé : l'importance de la forme urbaine, de la formalisation des espaces qui, outre leur rôle fonctionnel, doivent assumer le rôle de générateur d'espaces publics, d'espaces urbains. Et, puisque la déstructuration de l'espace public résulte également de la primauté accordée à la voiture, l'urbanisme doit inclure désormais les aspects liés aux transports.

Cette réflexion sur la restructuration de l'existant et sur la structuration de ce qui est encore à urbaniser reste cependant à mettre davantage en évidence. Plus qu'une volonté délibérée, ce sont plus souvent des opportunités qui font que l'on en arrive à des projets d'ensemble d'une certaine envergure et d'une certaine qualité. Les lieux de ces opérations ne sont pas toujours ceux qui, en raison de leur nature, de leur situation ou de leur rôle fonctionnel, seraient prioritaires. Mais ils constitueront des éléments ponctuels en vue d'une structuration de l'espace périurbain. Cette structuration peut agir dans deux sens : la structuration intrinsèque du quartier et l'effet structurant sur ses environs. A force de mailler ainsi le territoire, de lui imposer des lieux plus forts, on arrivera à rééquilibrer les déficiences fonctionnelles et formelles. Plus un tissu est déstructuré, plus l'intervention doit être forte. Et parce que la déstructuration est forte, il y a parfois tendance à être trop fort, à perdre l'échelle de la ville, de la région urbaine, du lieu précis, à surestimer les potentialités économiques. A force de vouloir être urbain à tout prix, certains auteurs de projets oublient parfois qu'il manque la ville autour.

3.4 DES ÉLÉMENTS DE STRUCTURATION : L'EXEMPLE DE LA REGION NORD

C'est pour trois raisons que nous prenons, à titre d'exemple, la région Nord de l'agglomération fribourgeoise :

— elle subit la N12 qui traverse l'agglomération, mais, en raison des accès, constitue un attrait évident;
— elle subit la zone industrielle du Grand-Fribourg d'une superficie de 1'000'000 m^2;
— 2 axes d'entrée en ville la traversent;
— c'est dans ce secteur qu'il y a eu, depuis quelques années, davantage de concours, de commandes d'avant-projets, d'études de structuration dont quelques-uns sont publiés dans ces pages.

Le Sud, Villars-sur-Glâne et Marly, grands réservoirs de population, jouissant d'une bonne situation résidentielle, sont également à la recherche d'éléments structurants. Si Marly se structure surtout autour des équipements commerciaux le long de l'axe routier, Villars-sur-Glâne en est à la concrétisation du secteur de Cormanon-Est qui a fait l'objet il y a quelques années d'un concours d'idées. Au niveau du quartier, on retiendra les Dailles-Sud (*voir thème 6.2*).

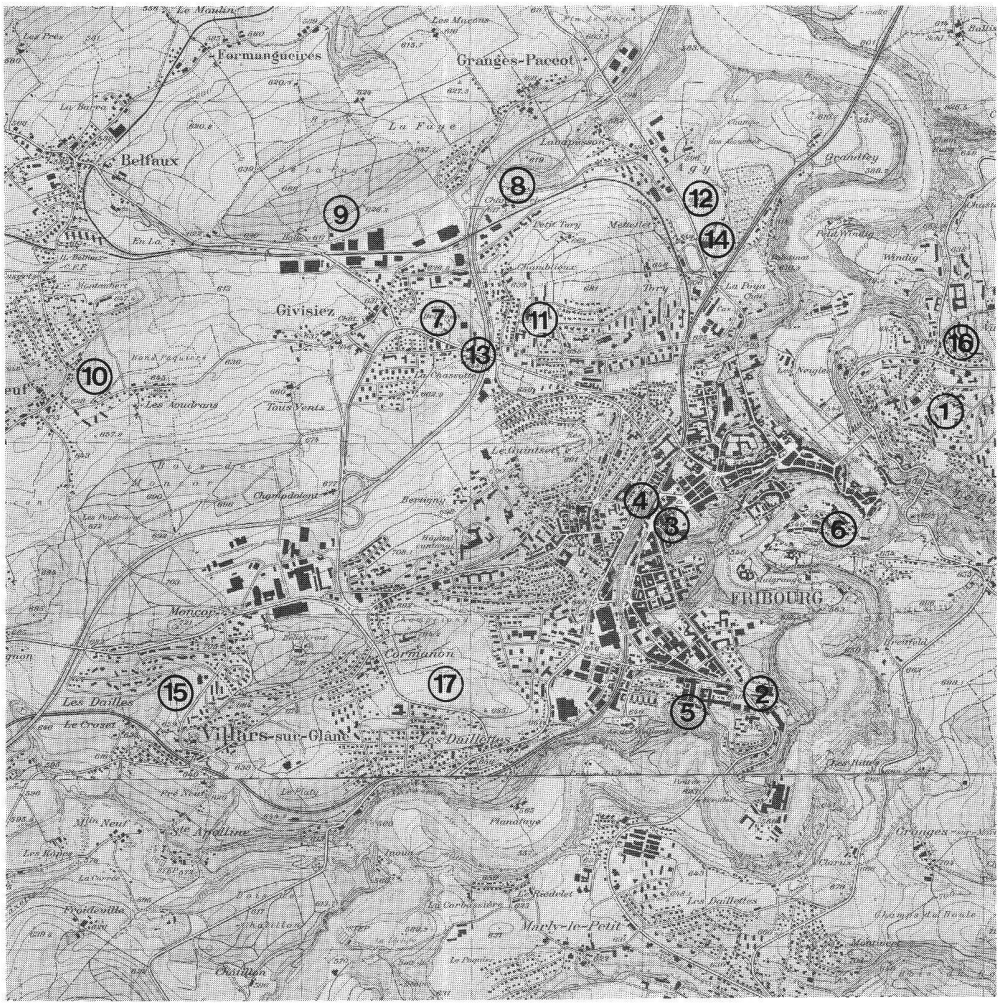

1 *Centre du quartier du Schönberg, Fribourg*
2 *Plateau de Pérolles, Fribourg*
3 *Restructuration centre-ville/ avenue de la Gare, Fribourg*
4 *Gare routière, Fribourg*
5 *Ecole d'infirmières, Fribourg*
6 *Théâtre (Werkhof), Fribourg*
7 *Plan de structuration Bellevue-Chassotte, Givisiez (en cours de réalisation)*
8 *Etude de structuration centre et route de Chantemerle, Granges-Paccots*
9 *La Faye, Givisiez, ensemble habitat industriel*
10 *La Vernaz, Corminbœuf, ensemble d'habitations, commande d'avant-projet (projet en cours d'étude)*
11 *Fondation pour le logement, Ville de Fribourg, commande d'avant-projet (projet en cours d'étude)*
12 *Agy, Granges-Paccots, commande d'avant-projet (plan de quartier en cours d'étude)*
13 *Bellevue-Chassotte, couverture N12, réaménagement de la route cantonale et entrée de ville (en cours d'étude)*
14 *Ville de Fribourg, réorganisation du secteur de la patinoire et 2 salles omnisports de grande dimension, concours (en cours)*
15 *SICOOP Dailles-Sud, Villars-sur-Glâne*
16 *SICOOP Schönberg, Fribourg*
17 *Urbanisation Cormanon-Est, Villars-sur-Glâne*

La Vernaz, ensemble d'habitation, Corminbœuf
Commande d'avant-projet, été/automne 1989

On doit cette commande d'avant-projet à l'intervention de la CAU (Commission d'architecture et d'urbanisme, *voir thème 5.2*).
La commune, mandante d'un plan de quartier qui ne trouva pas grâce à ses yeux, requiert l'avis de la CAU. Celle-ci recommande l'organisation d'un concours ou d'une commande d'avant-projet en précisant les critères qui devraient présider à l'élaboration et à l'appréciation des projets. La commune choisit la formule de la commande d'avant-projet et invite quatre bureaux, tous situés hors du canton. La commission d'experts est constituée de trois membres de l'exécutif, de trois membres de la commission d'aménagement et de trois professionnels. Sur recommandation de cette commission, la commune mandate l'auteur du projet retenu pour l'étude du plan de quartier.

Superficie du terrain : env. 60'000 m²
Situation : à l'articulation entre le centre traditionnel du village, l'extrémité ouest de la zone industrielle du Grand-Fribourg et des zones urbanisées qui entourent sur trois côtés cette zone industrielle.
Programme : habitations collectives et groupées, activités liées, équipements commerciaux et socio-culturels de quartier et d'intérêt local.

Plan-type immeubles collectifs

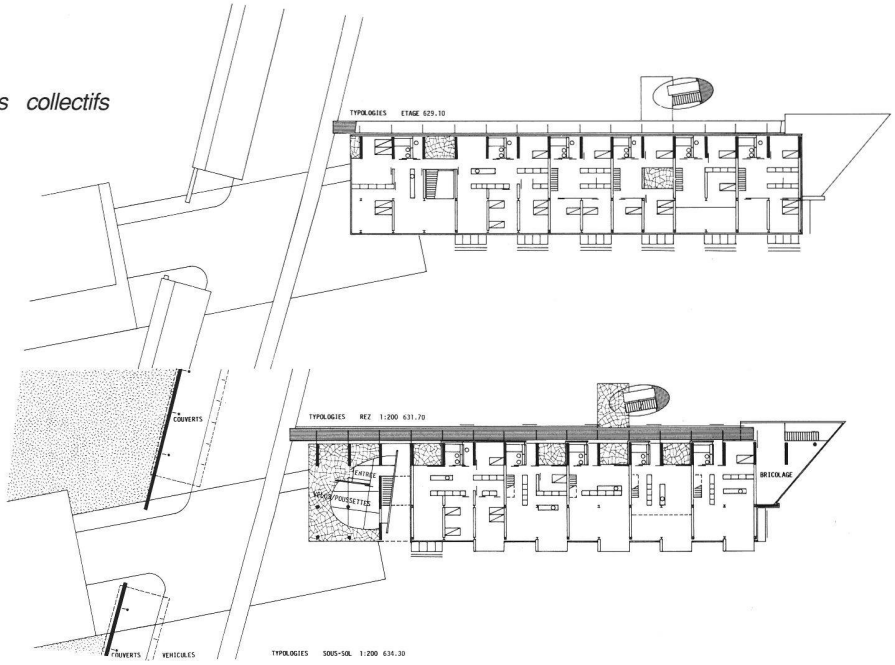

Projet Atelier d'architecture et d'urbanisme Rodolphe Lüscher, FAS/SIA/FUS, Lausanne

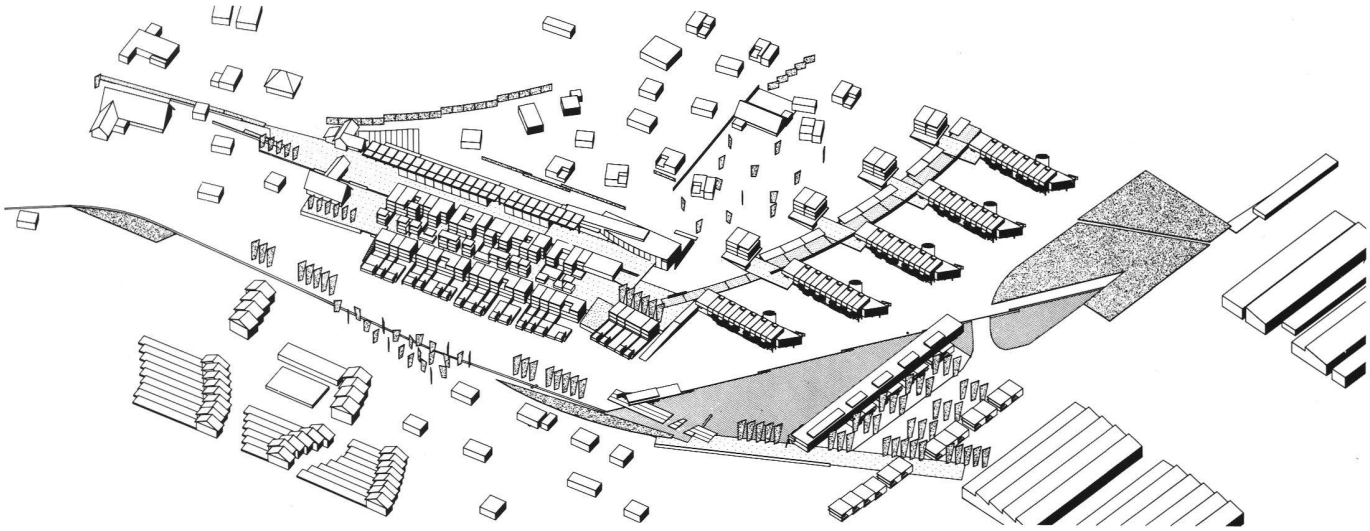

Les autres projets :

GEA, J.-M. Valloton, Lausanne

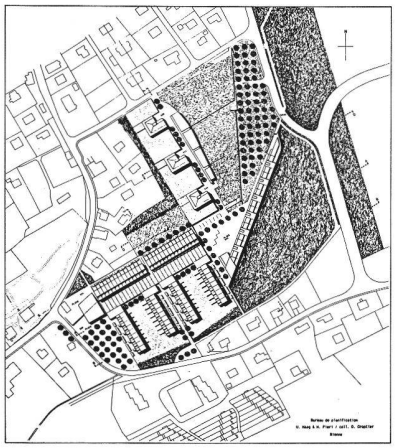

Haag + Pieri, Bienne

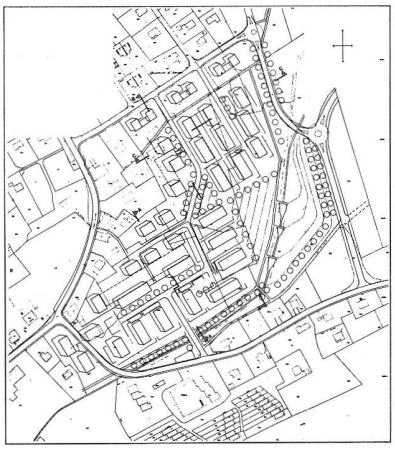

Gardet + Bonnard-Tecklenburg, Genève

Plans-types habitations groupées et activités

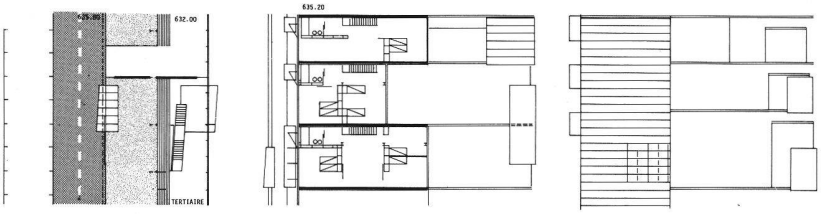

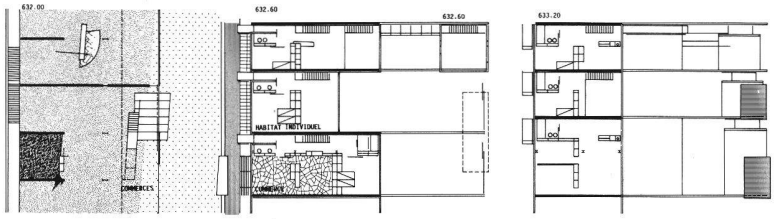

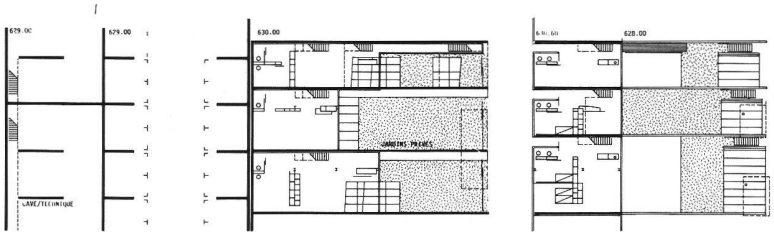

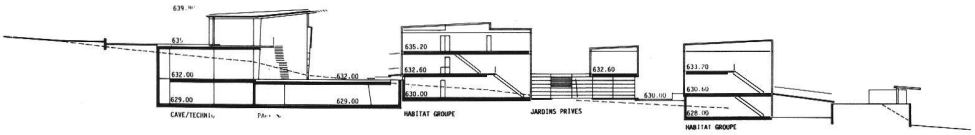

coupe

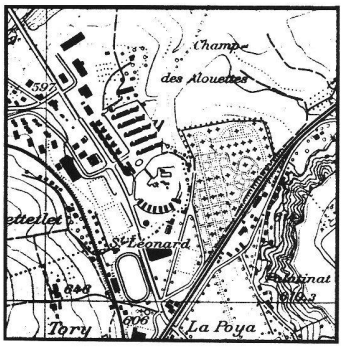

Superficie du terrain : env. 80'000 m²
Situation : sur la route Fribourg/ Morat et l'accès nord à la N12, entouré d'équipements d'importance régionale et cantonale tels que stade, patinoire, abattoirs, cimetière, casernes, à l'articulation entre une vaste zone agricole située à l'est et des zones urbanisées à l'ouest et au sud-ouest de Fribourg et de Granges-Paccot.
Programme : activités secondaires et tertiaires dont enseignement, habitation et hébergement (max. 25%), activités complémentaires utiles au fonctionnement et à l'animation du quartier.

AGY

Hameau d'Agy, Granges-Paccot

Concours d'idées sur invitation organisé par Agy-Management SA

La situation géographique du secteur d'Agy constitue, d'une part, une des plus proches extensions possibles de l'aire urbaine de Fribourg et, d'autre part, se prête à des activités secondaires et tertiaires haut de gamme d'importance régionale, nationale, voire internationale.

Ce qui n'est ici que la citation du préambule du rapport du Jury reflète une des préoccupations majeures des autorités de la commune de Granges-Paccot dans le cadre de la révision du PAL de 1975. La reconsidération de l'affectation du secteur d'Agy constituait le point important de la révision. Il a fallu un long cheminement, de longues tractations pour faire admettre ce point de vue. La prise de conscience du propriétaire de ces potentialités et du fait que *l'environnement paysager et bâti font d'Agy un lieu privilégié pour un développement économique et urbanistique de grande qualité de la région fribourgeoise* l'a amené à l'engagement *d'organiser un concours d'idées sur ses terrains, lequel doit fournir les bases à l'élaboration du plan de quartier prescrit.*

A l'aide de ce concours d'idées, l'organisateur se propose d'atteindre un double objectif :

— trouver un projet de grande qualité urbanistique et architecturale, assurant un développement judicieux et harmonieux du secteur d'Agy;

— désigner un architecte-pilote chargé de veiller au respect de l'esprit du projet et à sa cohésion, lors de la conception et de l'exécution du quartier d'Agy.

Le dernier énoncé est suffisamment important pour être souligné (par la rédaction). L'architecte est chargé de nouvelles missions; il ne construit plus nécessairement ce qu'il a conçu, mais il veille... Un quartier sous haute surveillance?

Situation d'entrée et de sortie de la ville, la cohésion de l'urbanisation de ce secteur devra avoir un effet fortement structurant — pour supporter/ordonner/s'imposer (à) l'incohérence de ce qui se réalise en amont.

1er prix : projet HUBBLE
Auteur : Atelier d'Architecture G. Dupasquier & Y. Murith, Bulle

«Ce projet se démarque par sa structuration claire lui permettant de s'insérer le mieux, par son échelle, au site et à l'environnement construit existant.»

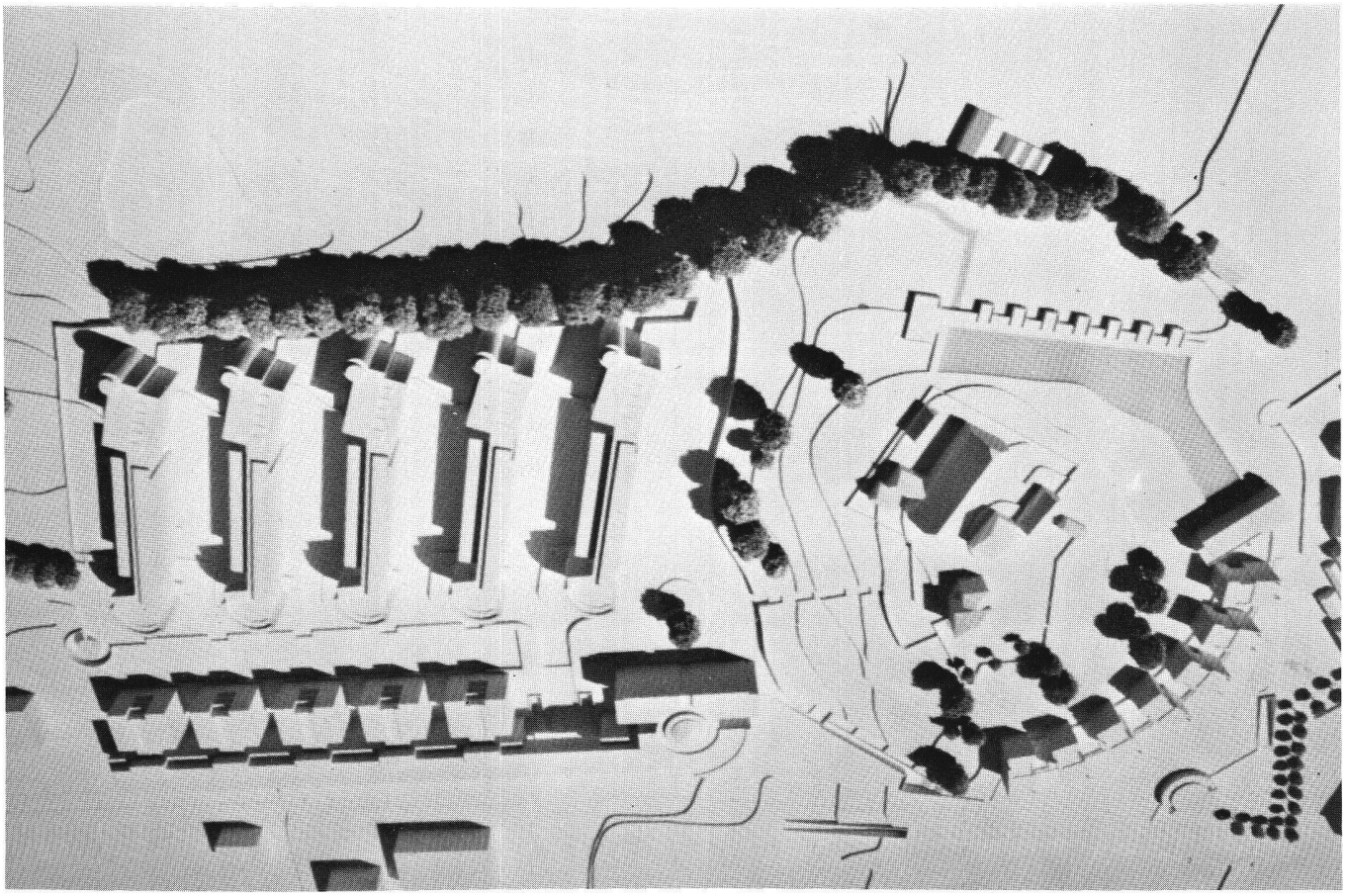

2e prix : projet LA DEUXIEME CHANCE DE L'ARCHITECTURE MODERNE
Auteur : Richter et Gut, Bureau d'architectes SA, Lausanne, Jacques Richter, architecte EPFZ/SIA
«A projet audacieux, critique musclée pour ce parti intéressant hors des possibilités d'absorption économiques, politiques, écologiques et sociales de notre système. Il n'en reste pas moins que voilà un essai au sens littéraire : un essai de réponse très déterminée à la problématique du traitement des banlieues de nos villes.» (extrait rapport du jury)

3e prix : projet BORA-BORA
Auteur : Atelier d'architecture D. Rosset + J. Ayer SA, arch. EPFZ/SIA - ETS, Fribourg

4e prix : projet LES AFFAIRES DE LEMOINE
Auteur : Marcel Meili, Markus Peter, arch. EPFZ, Zurich

5e prix : projet NIKITA
Auteur : Baechler Architectes, Fribourg, Jean-Daniel Baechler, arch. EPFL/SIA

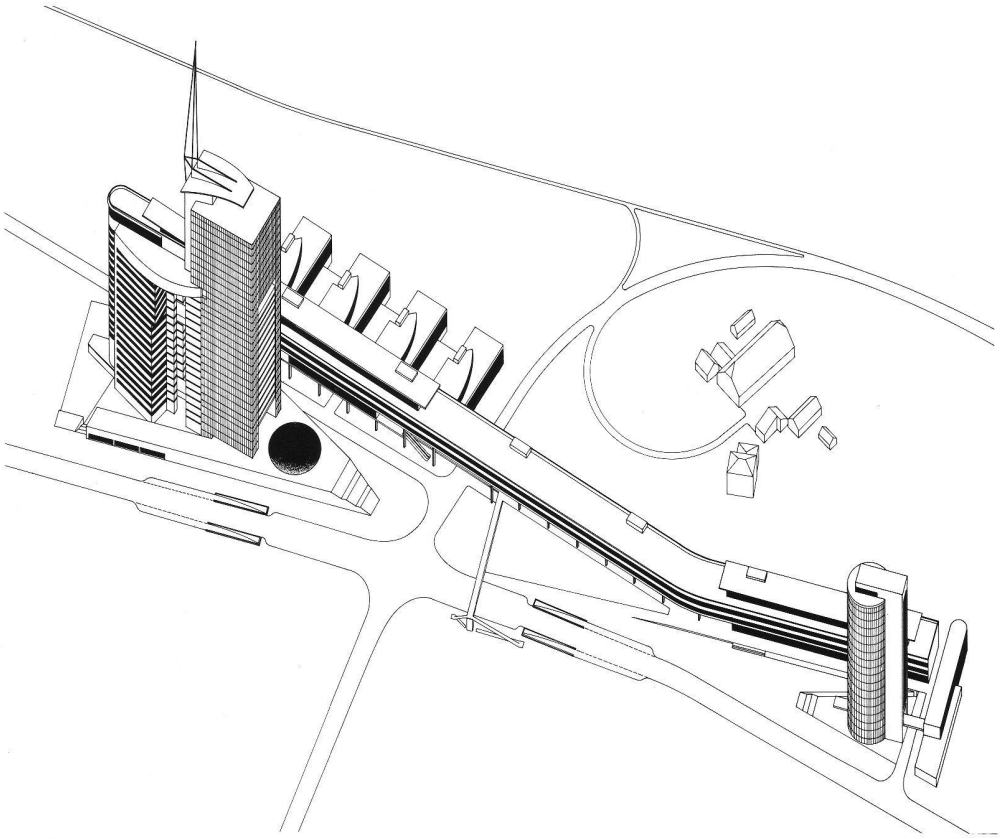
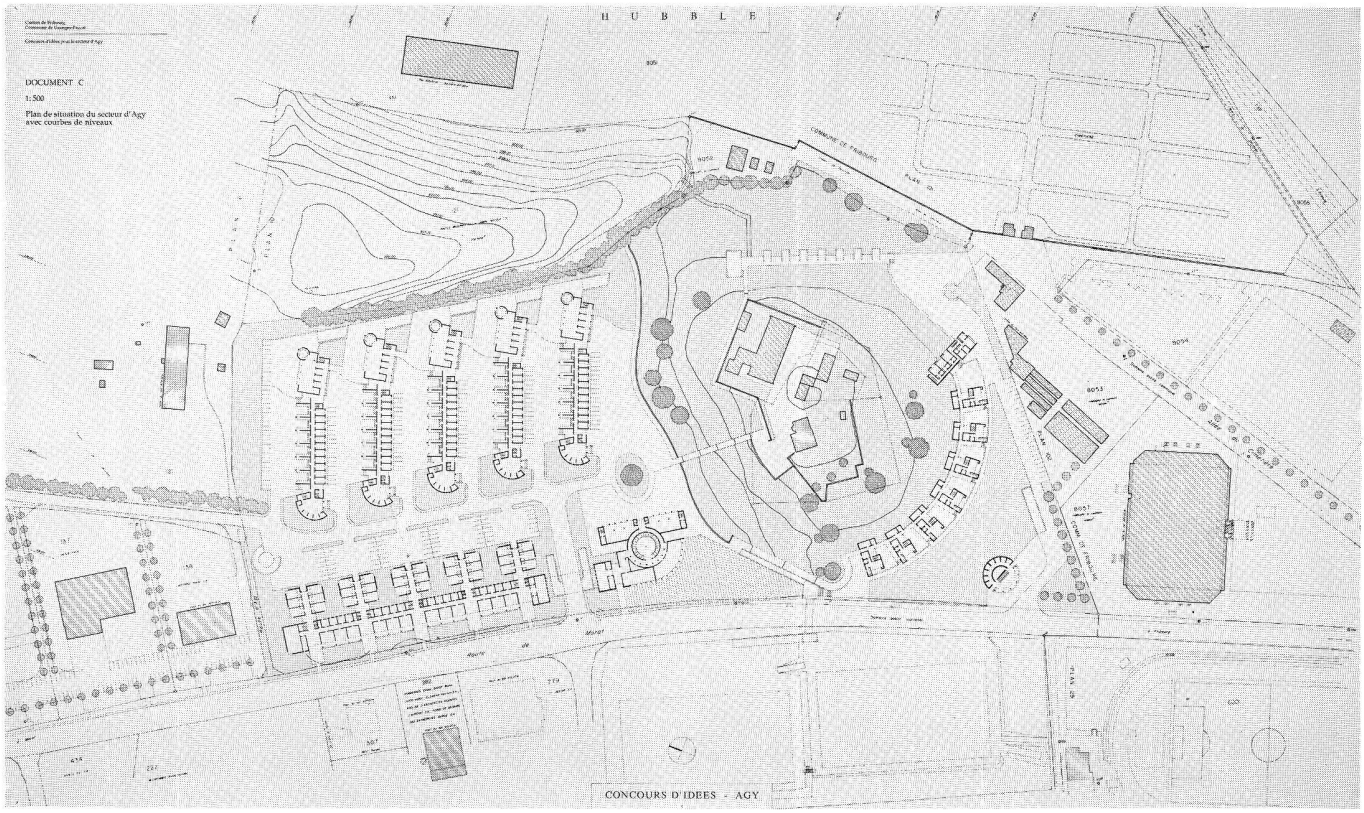
1er prix : projet HUBBLE